

## ■ Le mot du Maire ■ ■ ■

En cette fin d'année 2011, le prochain conseil municipal, qui se tiendra dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de novembre, adoptera la délibération permettant le lancement du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme). Cette action majeure posera les fondations nécessaires à un développement harmonieux de notre commune pour les prochaines décennies.



Parallèlement à ce projet, les subventions concernant l'assainissement ainsi que la préparation de la future station d'épuration ont été déposées auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

Le Conseil Municipal aura donc la lourde tâche de mener à bien ses deux projets.

Mais l'activité municipale continuera de s'exercer dans d'autres domaines, certes moins importants, mais qui aura pour but d'améliorer toujours la qualité de vie de notre commune.

La bibliothèque municipale, qui était en sommeil depuis quelques mois, va reprendre son activité très prochainement. Elle se tiendra désormais au rez-de-chaussée de l'ancien foyer, local qui vient d'être remis à neuf pour assurer un confort supplémentaire aux personnes fréquentant la bibliothèque. En outre, ce déménagement répondra aux normes de sécurité exigées, en permettant notamment, d'accueillir les enfants de notre école.

Voilà en résumé les nouvelles essentielles que je souhaitais faire paraître dans cette 11<sup>ème</sup> édition de notre bulletin municipal.

Néanmoins, avant de terminer mes propos, je voudrais vous faire part de multiples protestations qui me sont régulièrement adressées concernant certaines nuisances sonores provoquées par l'utilisation d'engins motorisés tels que quads ou motos de cross. Je tiens à rappeler aux utilisateurs qu'il existe une réglementation précise dans ce domaine. S'il n'est pas interdit, bien évidemment, de pratiquer ce genre de sport, il convient de le faire en respectant la tranquillité des habitants de notre commune.

*Robert Aribaud*

## ■ Informations Communales ■ ■ ■

### Sur le chemin des écoliers

- Le lundi 5 septembre dernier, les écoliers ont fait leur rentrée.

Le regroupement scolaire des villages de Carlipa, Cenne-Monestiés et Villespy totalise, sur l'année scolaire 2011/2012, un nombre de 96 élèves répartis comme suit :



CENNE-MONESTIES		CARLIPA	VILLESPI
<b>Liliane LAGARE</b>	<b>Isabelle FAVROT</b>	<b>Annabelle JOUAN</b>	<b>Nancy CLUYSEN</b>
6 Petite section	15 grande section	16 CE1	13 CM1
12 moyenne section	11 CP	11 CE2	12 CM2
18 Elèves	26 Elèves	27 Elèves	25 Elèves
<b>Total du RPI</b>	<b>96 Elèves</b>		

Mairie ouverte au public le mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et le mercredi de 17h à 19h  
Tél. 04 68 94 23 51—Télécopie 04 68 94 53 46 — Courriel : mairie.carlipa@wanadoo.fr

# ■ Informations Communales (suite) ■ ■ ■

## Avis sur le projet départemental de coopération intercommunale

Vu l'article L5210.1.1 IV du code général des collectivités territoriales ;

Vu le courrier de Madame le Préfet de l'Aude du 12 mai 2011, reçu le 16 mai 2011 relatif à l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale ;

Considérant que « un projet de schéma est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département. Il est présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale. Il est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ils se prononcent dans un délai de trois mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable. Le projet de schéma, ainsi que l'ensemble des avis mentionnés aux deux alinéas précédents, sont ensuite transmis pour avis à la commission départementale de la coopération intercommunale qui, à compter de cette transmission, dispose d'un délai de quatre mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable. Les propositions de modification du projet de schéma conformes aux I à III adoptées par la commission départementale de la coopération intercommunale à la majorité des deux tiers de ses membres sont intégrées dans le projet de schéma » ;

Considérant qu'une démarche intercommunale ne peut se bâtir qu'autour d'un projet défini et validé localement, dont il ressort un périmètre pertinent, et non à partir de la simple délimitation d'un zonage ;

Considérant, les éléments mis en lumière par l'étude engagée par les élus communautaires, sur l'évolution des structures de coopération intercommunales du Lauragais Audois qui mettent en évidence la grande diversité des compétences exercées, des régimes fiscaux appliqués et des modalités de gestion des services des communautés de communes concernées ;

Considérant l'écart important entre les projets communautaires existants, certains orientés très fortement vers les services à la personne et d'autres essentiellement de projets et de développement écart constaté et mis en évidence dès la première phase de l'étude menée par un cabinet indépendant, à la demande des 6 territoires et annexée à la présente délibération ;

Considérant la nécessité de disposer des éléments nécessaires à une évaluation précise des conséquences fiscales d'un éventuel rapprochement des EPCI ;

Considérant qu'en l'état, il n'est pas possible de connaître de façon précise la réalité des ressources dont disposeront les collectivités territoriales et leurs établissements publics pour élaborer leur budget dans le cadre d'un regroupement ;

Considérant que les éléments d'informations et les outils d'évaluation des données fiscales fournis par les services de

l'Etat sont largement insuffisants pour que des décisions puissent être prises dans des conditions satisfaisantes ;

Considérant que dans ce contexte, l'élaboration d'un projet de territoire dans un délai de trois mois comme imposé par les services de l'Etat est irréaliste ;

Considérant que le Conseil Municipal ne disposera donc pas, dans les délais impartis par la loi, d'un projet de regroupement défini et validé, à partir duquel il pourrait vérifier la pertinence du zonage proposé ;

Considérant de la nécessité d'obtenir, de la part des services de l'Etat, les éléments fiscaux nécessaires, et de la part de Madame le Préfet de l'Aude, des délais supplémentaires avant la signature des arrêtés de création des nouvelles structures intercommunales plus en conformité avec ceux de l'élaboration d'un véritable projet de territoire au terme duquel les élus pourront alors se prononcer sur la question des nouveaux périmètres intercommunaux ;

Considérant la volonté des élus du Lauragais de poursuivre la réflexion sur l'évolution des communautés de communes, à l'échelle du bassin Lauragais audois ;

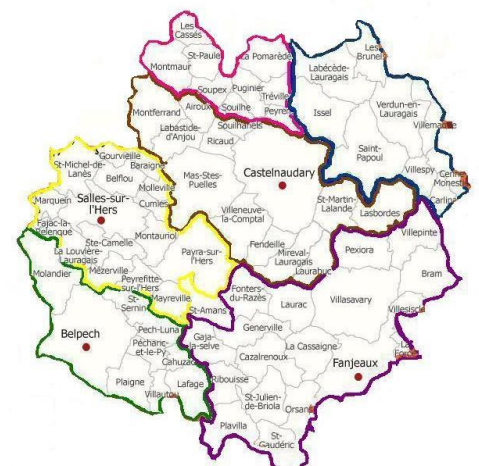
Monsieur le Maire propose :

- de donner un avis défavorable au schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Madame le Préfet de l'Aude dans son courrier du 12 mai 2011;
- de solliciter auprès de Madame le Préfet de l'Aude, les outils et délais nécessaires à l'élaboration d'un projet de territoire réfléchi et concerté ;
- de poursuivre la réflexion sur l'évolution des communautés de communes du bassin Lauragais audois ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE** un avis défavorable au schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Madame le Préfet de l'Aude dans son courrier du 12 mai 2011;
- **SOLLICITE** auprès de Madame le Préfet de l'Aude, les outils et délais nécessaires à l'élaboration d'un projet de territoire réfléchi et concerté ;
- **DECIDE** de poursuivre la réflexion sur l'évolution des communautés de communes du bassin Lauragais audois ;
- **CONFIRME** son intention initiale d'être rattaché au pôle de vie de Bram.

Découpage  
actuel des  
Communautés  
de communes



## ■ Cadre de vie ■ ■ ■

## Point sur les travaux . . .

■ **La réfection d'une partie du trottoir** du boulevard des Tilleuls est programmée. Ces travaux faciliteront l'écoulement des eaux de pluie.



■ **Aménagement bibliothèque.** Les travaux d'installation de la bibliothèque au rez-de-chaussée du foyer sont achevés. Une réflexion d'aménagement de l'espace a été menée en collaboration avec le Conseil Général qui fournira du mobilier. L'ouverture au public est prévue pour le **mercredi 9 novembre**, le mercredi de 13h30 à 15h. Prêt de livres gratuit.

■ **Travaux boulangerie.** Des dégradations liées à des infiltrations d'eau sont apparues sous la terrasse Nord de l'édifice. Un expert, mandaté par l'assurance, étudie ce problème et les travaux seront prochainement programmés.



## Les élus vous invitent.....



Le conseil municipal vous invite à participer à la commémoration  
De l'armistice 1918

**Vendredi 11 novembre 2011**

Départ du cortège à 11 heures, cour de la mairie. Dépôt de gerbe au monument aux morts  
A l'issue de la cérémonie, les élus vous invitent à partager le verre de l'amitié.

## ■ Vie associative ■ ■ ■



Le 14 octobre dernier, à l'occasion de la journée restauration du patrimoine, les croix du village ont été débarrassées de leur mousse. Une belle attention pour ces monuments de plus de 400 ans qui font partie de notre

### Au programme des prochains mois

■ **Novembre (date à confirmer)** : 21h Concert rock progressif avec le groupe **BLACK AVENUE**. Entrée gratuite. ■ **Dimanche 27 novembre** : 15h Thé dansant avec l'orchestre **JEAN** et ses 5 musiciens. Entrée 8 € 1 boisson et biscuits inclus. ■ **Samedi 10 décembre** : Assemblée Générale de l'association (Réservé aux membres). ■ **Dimanche 22 janvier** : 15h Thé dansant avec l'orchestre **LEBRUN**.

## Carlip'animations vous informe...



Le 9 octobre dernier, 40 personnes s'étaient réunies à Belflou, au restaurant le Cathare, en bordure du lac de la Ganguise pour déguster un succulent repas préparé dans les cuisines de Monique Cazanave. Un bien agréable moment apprécié de tous les participants.

Suivez l'actualité et les photos de Carlip'animations sur [www.carlipa.net](http://www.carlipa.net)

## ■ Démographie ■ ■ ■



### Naissance :

- Suzan LO, le 10 juillet 2011 à Toulouse.
- Ethan MAUDUIT, le 17 octobre 2011 à Carcassonne.



### ■ La maxime du bulletin

Le difficile n'est pas de monter, mais, en montant, de rester soi.

Jules Michelet

## ■ Informations et rappels utiles ■ ■ ■

### Listes électorales

Comme chaque année, nous vous rappelons que l'inscription sur les listes électorales doit se faire à la mairie avant le 31 décembre. Pièces à fournir : pièce d'identité en cours de validité et justificatif de domicile de mois de 3 mois



### Repas de fin d'année du C.C.A.S.

La date est arrêtée ! Rendez vous, le dimanche 29 janvier 2012 à 12 h à la salle polyvalente.



A l'occasion des fêtes de fin d'année, le Conseil municipal et le Bureau d'Aide Sociale organisent un repas auquel toute la population est invitée. Il est offert à toutes les personnes de 65 ans et plus (ou les couples dont l'un est âgé de 65 ans) et résidant sur la commune. Pour les autres participants, la somme de 25 € est demandée. Pour la bonne organisation de cet événement, pensez à vous inscrire au secrétariat de mairie avant le mardi 24 janvier 2012.

### Au voleur !!!!

Force est de constater qu'encore une fois, des personnes peu scrupuleuses ont fait main basse sur les nouvelles plantations des jardinières de la cour de la mairie. On ne peut que déplorer de tels agissements qui nuisent au cadre de vie de notre petite commune.



Notre village va s'enrichir, très prochainement, d'un commerce ambulancier. La pizzeria **STROMBOLI** stationnera son camion place Bellevue tous les **vendredis de 17h à 21h**. Un choix varié de pizzas directement du four du pizzaiolo à votre assiette.

**Bonne dégustation !!**



Les autocars du Lauragais proposent une nouvelle ligne : Cenne-Monestiés/Castelnaudary. Ce service fonctionne les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi uniquement en période scolaire. Départ de Carlipa, **le matin à 7h10 pour un retour à 18h**. Le tarif du billet est de 1 € pour un aller simple.



Les prochains passages, pour l'année 2012 sont prévus les **jeudis 9 février et 13 septembre**. En dehors de ces dates, les encombrants peuvent être amenés directement à la déchetterie d'Alzonne